DÉCISION DU CONSEIL

du 19 septembre 1978

portant remplacement d'un membre titulaire du comité du Fonds social européen

(78/788/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 2396/71 (1) concernant le Fonds social européen,

vu le statut du comité du Fonds social européen (2), modifié par la décision du Conseil du 9 avril 1968 (3), et notamment son article 7,

vu la décision du Conseil, du 17 avril 1978, portant nomination pour la période se terminant le 16 avril 1980 des membres titulaires et suppléants du comité du Fonds social européen,

considérant qu'un siège de membre titulaire du comité du Fonds social européen dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Huchon, portée à la connaissance du Conseil le 27 juillet 1978,

vu la candidature présentée le 27 juillet 1978,

DÉCIDE :

Article unique

M. Jacques Hainzelin est nommé membre titulaire du comité du Fonds social européen en remplacement de M. J. P. Huchon pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 16 avril 1980.

Fait à Bruxelles, le 19 septembre 1978.

Par le Conseil

Le président

H.-D. GENSCHER

(1) JO n° L 249 du 10. 11. 1971, p. 54.
(2) JO n° 56 du 31. 8. 1960, p. 1201/60.
(3) JO n° L 91 du 12. 4. 1968, p. 25.